

CCSP

Tout sur le CCSP

*Améliorer
l'information
décisionnelle
et
redditionnelle
dans le secteur
public au
Canada*



Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario)
Canada
M5V 3H2

2007

On explique dans le présent document :

- ★ Qui compose le CCSP
- ★ Ce que fait le CCSP
- ★ Dans quel but
- ★ À qui le CCSP doit rendre des comptes
- ★ Pourquoi le CCSP a été mis sur pied
- ★ Comment le CCSP fonctionne
- ★ La vision, le but, les résultats,
les produits et les moyens du CCSP
- ★ Ce qu'a réalisé le CCSP
- ★ Comment se tenir au courant
- ★ Comment joindre le CCSP

Qui compose le CCSP

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) se compose de hauts fonctionnaires et d'experts de l'information financière publiée par les gouvernements. Y siègent notamment des sous-ministres, des contrôleurs généraux, des vérificateurs législatifs, des experts-comptables de premier plan ayant l'expérience du secteur public, des directeurs financiers d'Administrations locales, des analystes appartenant par exemple à des agences de notation et des professeurs de comptabilité.

Les Administrations publiques représentées au CCSP englobent les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les Administrations locales.

Les membres sont choisis en raison de leurs connaissances, de leur expérience et de leur jugement. Ils siègent à titre personnel et bénévolement. Ils expriment leurs convictions et leur avis personnels, indépendamment des politiques de l'Administration ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Ce que fait le CCSP

Le CCSP sert l'intérêt public en établissant des normes et en fournissant des indications concernant les informations financières et autres informations sur la performance présentées par les entités du secteur public.

Pour y parvenir, le CCSP :

- établit en toute indépendance des normes et des indications connexes reposant sur des fondements conceptuels, en ayant recours à la consultation et à la communication;
- contribue à l'élaboration de normes reconnues à l'échelle internationale.

Pour atteindre ses objectifs, le CCSP unanime :

- a) s'engage à servir l'intérêt public;
- b) respecte et suscite les commentaires de toutes les parties prenantes;
- c) examine les questions avec objectivité;
- d) respecte la capacité des parties prenantes de faire preuve de jugement professionnel;
- e) s'engage à répondre rapidement aux besoins des parties prenantes.

Dans quel but

Le CCSP a pour finalité d'élaborer des normes et d'autres indications qui renforcent la crédibilité de l'information publiée par le secteur public.

À qui le CCSP doit rendre des comptes

Le CCSP doit rendre des comptes au Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) afin de démontrer qu'il a rempli son mandat de façon efficace, efficiente et économique.

Le CSNC a notamment les responsabilités suivantes :

- nommer les membres du CCSP, y compris son président et, le cas échéant, son vice-président;
- formuler des commentaires à l'intention du CCSP, principalement en ce qui a trait à l'orientation stratégique et aux priorités de celui-ci;
- s'assurer que le CCSP tienne compte des besoins des utilisateurs de l'information financière et s'attaque en premier lieu aux problèmes prioritaires;
- informer le CCSP des points de vue des divers groupes représentés au CNSC et des points de vue d'autres personnes ou groupes qui s'intéressent aux normes comptables.

Pourquoi le CCSP a été mis sur pied

Le CCSP a été créé en 1981, afin d'améliorer et d'harmoniser la comptabilité du secteur public au Canada. Sa création faisait suite à de nombreuses consultations de représentants des Administrations publiques et de vérificateurs ainsi qu'à une étude approfondie des pratiques du secteur public en matière d'information financière.

L'étude a permis de constater la grande disparité de ces pratiques. La présentation des états financiers variait, les états financiers étaient fragmentaires et n'offraient pas de vue d'ensemble de l'Administration concernée. Des opérations et des événements similaires étaient enregistrés différemment et des informations importantes sur des éléments comme les passifs ou les immobilisations étaient absentes.

Il était donc difficile de comparer la performance financière d'une Administration publique avec celle d'une autre ou encore les résultats financiers de la même Administration d'un exercice à l'autre.

Les états financiers ont pour vocation de communiquer l'information. Ils constituent une reddition de comptes et présentent des informations destinées à permettre à des tiers de porter des jugements sur les activités et la gestion financières des Administrations publiques. Pour vraiment répondre à ce besoin et avoir un maximum d'utilité, l'information contenue dans les états financiers doit revêtir les qualités élémentaires suivantes : pertinence, fiabilité, comparabilité et intelligibilité. Publier des normes dotées de ces qualités est la raison d'être du CCSP.

Comment le CCSP fonctionne

Le CCSP a recours à des «groupes de travail» pour l'élaboration de ses normes et autres indications. Sont affectés à un groupe de travail des spécialistes du sujet. Il leur incombe d'adresser des recommandations au CCSP pour approbation. Quant aux permanents, ils sont chargés de fournir aux groupes de travail et aux membres du CCSP les informations générales indispensables et les solutions de rechange nécessaires à l'approbation des normes ou des autres indications définitives.

Le CCSP suit une «procédure officielle» détaillée faisant en sorte que l'ensemble des opinions et des problèmes sont exprimés et pris en compte au niveau du groupe de travail comme du Conseil.

L'élaboration des normes et indications se déroule habituellement en cinq étapes :

1. Recherches de base sur le sujet en question
2. Approbation d'une proposition de projet
3. Énoncé de principes
4. Exposé-sondage
5. Texte définitif du *Manuel*

L'énoncé de principes et l'exposé-sondage sont deux types de document consultables sur le site Web du CCSP (voir «Comment joindre le CCSP»). La communication au public de ces documents donne à tous les intéressés la possibilité de formuler des commentaires et de soulever des questions qui seront ensuite examinés par le CCSP.

La vision, le but, les résultats, les produits et les moyens du CCSP

Sous l'influence possible du CCSP	Vision	L'information financière du secteur public est comprise du public et lui inspire confiance		
	But	Le secteur public rend des comptes sous la forme de rapports multidimensionnels et utiles à la prise de décision		
	Résultats à long terme	États financiers complets et de grande qualité	Rapports de reddition de comptes complets et de grande qualité	Acceptation c'est-à-dire connaissance, soutien, compréhension et utilisation de la part du public
	Résultats intermédiaires	Des PCGR complets et de grande qualité	Des PR complets et de grande qualité	Les intéressés comprennent les avantages des PCGR et des PR
	Résultats immédiats	Les PCGR servent de règles d'information financière	Les PR servent de règles d'information financière	Les intéressés connaissent et soutiennent les PCGR et les PR
	Sous le contrôle du CCSP	Produits	Élaboration de PCGR et d'indications	Élaboration de PR et d'indications
Activités		Recherche, procédure officielle, élaboration de normes et de pratiques recommandées, réunions du CCSP et des groupes de travail		Articles, brochures, exposés, site Web, cours et <i>Bulletin du CCSP</i>
Moyens		Permanents, ressources financières, bénévoles		

Les PCGR sont les principes comptables généralement reconnus
 Les PR sont les énoncés de pratiques recommandées

Ce qu'a réalisé le CCSP

Les états financiers condensés sont un élément essentiel de la présentation de l'information financière des gouvernements et constituent pour eux un moyen essentiel de rendre compte des ressources et des activités financières qui leur ont été confiées par le public.

Les gouvernements sont par nature différents des entreprises. L'information nécessaire pour aider à la compréhension et à l'évaluation des activités financières du gouvernement et pour satisfaire à l'obligation de rendre compte dépasse les simples données sur les surplus ou les déficits. À la différence des entreprises du secteur privé, les gouvernements n'ont pas pour objet de réaliser un profit, mais d'offrir des biens et des services à la population; la mesure du surplus ou du déficit n'est donc pas l'indicateur principal de la performance d'un gouvernement. Des informations supplémentaires, qui s'appuient sur des informations hors du cadre des états financiers, enrichissent et améliorent la compréhension des états financiers.

C'est pourquoi le CCSP élabore des principes comptables généralement reconnus (PCGR) qui s'appliquent aux gouvernements. Le CCSP publie également des indications concernant l'information sur la performance, un domaine en plein essor, sous la forme d'énoncés de pratiques recommandées (PR).

Élaboration des PCGR

Fondements conceptuels des états financiers

Les fondements conceptuels des états financiers servent de règles au CCSP pour décider entre plusieurs traitements comptables possibles quand surgit un problème nouveau et aux préparateurs d'états financiers pour apprécier la pertinence d'autres normes comptables faisant autorité lorsque le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* est muet sur un sujet.

Les fondements conceptuels permettent la quantification rigoureuse de divers indicateurs contenus dans les états financiers eux-mêmes. Par exemple, ils permettent de déterminer clairement la dette nette ou les actifs financiers, les actifs nets ou les résultats annuels. Ils s'appuient pour cela sur la définition d'un actif et d'un passif et se servent des variations de ces éléments pour déterminer les revenus et les charges. Il en résulte une méthode commune et cohérente dans l'enregistrement des divers faits et opérations.

Un seul modèle de présentation de l'information pour tous les ordres de gouvernement

À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation de l'information financière de tous les ordres de gouvernement au Canada obéira au même modèle. Quatre états financiers seront obligatoires : un état de la situation financière, un état des résultats, un état de la variation de la dette nette et un état des flux de trésorerie.

L'état de la situation financière fait ressortir quatre montants clés qui, collectivement, décrivent la situation financière du gouvernement :

- a) la trésorerie du gouvernement;
- b) la dette nette, qui correspond à la différence entre les actifs financiers et le passif; la dette nette représente les revenus futurs qui seront nécessaires pour couvrir les opérations passées;
- c) les actifs non financiers, comme les immobilisations corporelles, qu'on détient normalement pour offrir des services;
- d) le surplus / déficit accumulé (c'est-à-dire les bénéfices non répartis dans le vocabulaire du secteur privé) puisqu'il n'existe ni apport des actionnaires ni distribution à ces derniers.

<i>État de la situation financière</i>		
	20X7	20X6
	\$	\$
Actifs financiers	10 912	10 348
Passifs	<u>18 262</u>	<u>19 171</u>
Dette nette	(7 350)	(8 823)
Actifs non financiers	<u>7 360</u>	<u>7 457</u>
Surplus (déficit) accumulé	<u>10</u>	<u>(1 366)</u>

Chacun des trois autres états financiers illustre l'évolution de chacun des montants clés présentés dans l'état de la situation financière.

L'état des résultats présente le surplus ou le déficit de l'exercice lié aux activités du gouvernement. Il présente le coût des services gouvernementaux fournis au cours de l'exercice, les revenus constatés au cours de l'exercice et la différence entre ces deux éléments.

<i>État des résultats</i>			
	20X7	20X7	20X6
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus	14 277	16 322	16 854
Charges	<u>14 249</u>	<u>14 946</u>	<u>14 303</u>
Surplus de l'exercice	28	1 376	2 551
Surplus (déficit) accumulé au début de l'exercice	<u>(1 366)</u>	<u>(1 366)</u>	<u>(3 917)</u>
Surplus (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	<u>(1 338)</u>	<u>10</u>	<u>(1 366)</u>

L'état de la variation de la dette nette montre dans quelle mesure les dépenses de l'exercice ont été compensées par les revenus perçus au cours de l'exercice. Cela correspond à la variation des besoins futurs de revenus du gouvernement considéré.

<i>État de la variation de la dette nette</i>			
	20X7	20X7	20X6
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	28	1 376	2 551
Acquisition d'immobilisations corporelles	(294)	(294)	(250)
Amortissement des immobilisations corporelles	226	226	230
Autres régularisations	—	165	(145)
(Augmentation) Diminution de la dette nette	(40)	1 473	2 386
Dette nette au début de l'exercice	<u>(8 823)</u>	<u>(8 823)</u>	<u>(11 209)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(8 863)</u>	<u>(7 350)</u>	<u>(8 823)</u>

L'état des flux de trésorerie présente la variation des liquidités résultant des activités et montre comment le gouvernement a financé ses activités au cours de l'exercice et fait face à ses besoins de trésorerie.

<i>État des flux de trésorerie</i>		
	20X7	20X6
	\$	\$
Flux provenant des activités de fonctionnement	1 119	3 146
Flux affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(248)	(178)
Flux provenant des (affectés aux) activités de placement	129	(258)
Flux affectés aux activités de financement	<u>(789)</u>	<u>(2 481)</u>
Augmentation des liquidités	211	229
Liquidités au début de l'exercice	<u>1 366</u>	<u>1 137</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>1 577</u>	<u>1 366</u>

Notons que, dans l'état des résultats comme dans l'état de la variation de la dette nette, il est exigé de présenter les montants budgétés selon la même méthode que les montants réels.

Périmètre comptable et consolidation

Les états financiers du gouvernement doivent présenter un compte rendu global de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement a la responsabilité, y compris celles qui se rapportent à ses agences, ses conseils, ses commissions et ses entreprises.

Le «contrôle» sert de critère au CCSP pour déterminer si un organisme doit figurer ou non dans les états financiers du gouvernement. Ce contrôle est défini comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un autre organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Le CCSP exige la comptabilisation (consolidation) de l'ensemble des organismes ainsi contrôlés dans les états financiers pour offrir de la situation financière et des résultats une indispensable vue d'ensemble que ne sauraient fournir les états financiers de ces entités pris séparément. Les entreprises publiques sont consolidées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Élaboration des PR

Bien que les indicateurs contenus dans les états financiers soient essentiels à la compréhension de la situation financière et des résultats du gouvernement, ils ont besoin d'être complétés et enrichis par des informations supplémentaires. D'autres informations, telles que des explications descriptives et des indicateurs de performance financiers et non financiers sont nécessaires à la compréhension de la performance annuelle du gouvernement. Une polarisation exclusive sur les résultats annuels peut induire en erreur lorsqu'il s'agit d'apprécier le caractère responsable du gouvernement ou de prendre des décisions.

C'est pourquoi le CCSP élabore des PR qui ont pour objet d'améliorer la compréhension des utilisateurs à l'égard de l'information contenue dans les états financiers et de la performance des pouvoirs publics.

Communication

Communiquer est essentiel pour le CCSP. Les membres du Conseil et les permanents ne perdent pas une occasion de rencontrer les personnes, les groupes et les organismes concernés pour leur expliquer les buts, les projets et les activités du CCSP et en débattre.

Le CCSP ne cesse d'inciter et d'aider les gouvernements et les vérificateurs à se conformer à ses normes. Il importe de tenir les préparateurs, les vérificateurs, les législateurs et les autres parties prenantes informés des activités et des prises de position du CCSP. Le dialogue favorise le consensus et les appuis. Il assure que le CCSP continue à répondre aux besoins de ceux qu'il sert.

Par la communication et par sa procédure officielle, le CCSP s'efforce de susciter l'adhésion générale autour de pratiques comptables judicieuses qui correspondent aux besoins, aux objectifs et à l'obligation de rendre des comptes des gouvernements et des autres entités du secteur public.

Comment se tenir au courant

L'élaboration de normes pour le secteur public est un processus évolutif fondé sur la recherche, une vaste expérimentation, l'expérience et le consensus. Dans le cadre de ce processus, on met au point des normes visant à répondre à l'évolution des besoins d'information.

Le site Web du CCSP offre un moyen simple et efficace de se tenir au courant des projets à l'étude, des décisions prises en réunion ainsi que du contenu de divers documents informatifs.

Pour en bénéficier, allez simplement sur www.psab-ccsp.ca, où il vous suffira de franchir trois petites étapes. Indiquez votre adresse courriel et cochez «Comptabilité du secteur public» dans vos préférences, et vous serez automatiquement informé.



The screenshot shows the website interface for the Public Sector Accounting Board (PSAB) and the Council on Public Sector Accounting (CCSP). The top navigation bar includes links for 'ENGLISH', 'CONTACTEZ-NOUS', 'BOUTIQUE CA', 'AIDE', 'CONNEXION', 'LIEN RAPIDE...', 'ORGANISMES CA', and a search field. The main header features the logos for 'Comptables agréés du Canada' and 'PSAB Public Sector Accounting Board CCSP'. The breadcrumb trail reads 'Accueil > Normes > Comptabilité du secteur public >'. On the left, a 'Normes' sidebar lists various categories like 'Comptabilité - Surveillance publique', 'Comptabilité', 'Problèmes nouveaux', 'Vérification et certification - Surveillance publique', 'Vérification et certification', 'Comptabilité du secteur public', 'Documents de consultation', 'Manuel de l'ICCA', and 'Activités internationales'. The main content area is titled 'Projets' and contains a text box explaining that project summaries are for informational purposes and subject to change. Below this is a list of projects with their update dates: 'Évaluation des immobilisations corporelles (nouveau : décembre 2006)', 'À propos des projets', 'Conversion des normes (nouveau : décembre 2006)', 'Indicateur de l'état des finances des gouvernements (nouveau : décembre 2006)', 'Rapports financiers (mise à jour : juin 2006)', 'Modèle de présentation de l'information et Immobilisations corporelles (anciennement «Immobilisations corporelles (Administrations locales)» (mise à jour : décembre 2006)', 'Paielements de transfert (mise à jour : décembre 2006)', 'Rapports de performance - Prochaines étapes (nouveau : décembre 2006)', and 'Recettes fiscales (anciennement «Revenu» (mise à jour : décembre 2006)'. A blue arrow points to the 'À propos des projets' link.

Comment joindre le CCSP

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
a/s de L'Institut Canadien des Comptables Agréés
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario)
M5V 3H2

Téléphone : 416-977-3222
Télécopieur : 416-977-8585

Site Web : www.psab-ccsp.ca